

2021 /

## SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-et-un, le treize décembre à quatorze heures, le Comité Syndical, s'est réuni dans l'amphithéâtre de la communauté de commune Sor et Agout à Saïx après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de convocation :**

7 décembre 2021

**Date d'affichage :**

7 décembre 2021

**Nombre de délégués****en exercice : 58****Délibération n° : 13122021 / 5.1****Nombre de voix délibératives :**

40

**Membres titulaires présents : 33**

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Olindo VIVAN), Jean-Charles BALARDY (pouvoir de Vincent RECOULES), Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Alex DE NARDI, Jean-François FALGAYRETTES, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Francis REMIOT (pouvoir de Marc MADERN), Henri REYJAUD (pouvoir de Patrice JACQUET), Michel SABLAYROLLES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX,

**Membres titulaires absents et suppléés : 3**

Jean-Pierre GOS (représenté par Gilles FARENC), Christian HAMON (représenté par Xavier ICHARD), Myriam VIGROUX (représentée par Jean-Pierre LEFLOCH)

**Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 4**

Patrice JACQUET (pouvoir à Henri REYJAUD), Marc MADERN (pouvoir à Francis REMIOT), Vincent RECOULES (pouvoir à Jean-Charles BALARDY), Olindo VIVAN (pouvoir à Alain ASTIE)

**Membres titulaires excusés : 18**

Michel BUFFEL, Christian CAYRE, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Frédéric ICHARD, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Marc MONTAGNÉ, Jean-Paul RAYSSAC, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Claude VERNIER

### Objet : Adhésion à la SPL Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie

M. le Président rappelle que le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn a adhéré à la SPL Agence Régionale de l'Énergie et du Climat Occitanie, par délibération du Comité syndical le 24 juin 2019.

Monsieur Alain ASTIÉ, Président du SDET a ensuite été désigné, le 03 décembre 2020 par délibération du Comité syndical, membre de l'assemblée spéciale et représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'AREC Occitanie.

Pour rappel, Monsieur le Président précise que la Région Occitanie a créé en janvier 2015 la Société Publique Locale AREC Occitanie dont l'objet est l'accompagnement de la transition énergétique des territoires et à ce titre, contribue à la lutte contre le changement climatique, à la maîtrise de la demande en énergie, à la réduction de la précarité énergétique, au développement et à la promotion des énergies renouvelables, et à l'amélioration de la qualité de l'air.

Il ajoute qu'en matière de projets d'air, d'énergie et de climat, la SPL Agence Régionale de l'Énergie et du Climat Occitanie a vocation à assurer :

- Une offre d'ingénierie auprès des territoires à travers la promotion et la coordination d'une politique durable et harmonieuse qui se traduit, notamment, par l'appui des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires à la mise en œuvre de leur stratégie Air Énergie Climat et au montage de projets ;
- Le développement et la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables



- Le développement et la promotion d'actions relatives à la diminution des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, et l'amélioration de la qualité de l'air, à ce titre toutes études techniques, diagnostics et de conseils pour le développement de la mobilité durable.

Monsieur le Président explique que l'adhésion à la SPL AREC Occitanie, inscrite dans la délibération du 24 juin 2019, s'est réalisé initialement par le biais d'un prêt temporaire de vingt actions de la SPL AREC Occitanie entre la Région Occitanie et le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn pour une durée de 6 mois, renouvelable tacitement trois fois.

Cette échéance aujourd'hui terminée, Monsieur le Président propose au Comité syndical de racheter ces vingt actions auprès de la Région Occitanie à leur valeur nominale, soit au prix de 310 € (15,50 euros l'action) pour poursuivre l'adhésion du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn à la SPL AREC Occitanie.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :**

- D'adhérer à la Société Publique Locale AGENCE REGIONALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT OCCITANIE et en approuve ses statuts et son règlement intérieur.
- De racheter vingt actions auprès de la Région Occitanie à leur valeur nominale, soit au prix de 310 € (15,50 euros l'action).
- De désigner M. Alain ASTIÉ pour représenter Territoire d'Energie Tarn auprès du Conseil d'Administration et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;
- De désigner M. Alain ASTIÉ pour représenter Territoire d'Energie Tarn auprès de l'Assemblée Spéciale de la société, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;
- De désigner M. Alain ASTIÉ pour représenter Territoire d'Energie Tarn auprès des Assemblées Générales de la société, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;
- De doter M. le Président de Territoire d'Energie Tarn de tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de cette décision.
- D'autoriser M. le Président de Territoire d'Energie Tarn à signer tout acte conséquence des présentes et notamment les documents nécessaires à cette procédure d'acquisition d'actions
- D'indiquer que la présente délibération sera transmise à Madame la Présidente de la Région Occitanie (collectivité cédante) et à Monsieur le Président de la SPL AREC Occitanie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme  
Albi, le 13 décembre 2021

**Le Président,  
M. Alain ASTIE**

